

Je suis une infirmière auxiliaire et je m'assure de...

FICHE
D'INFORMATION
DSISP

4

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a procédé à une visite de surveillance de l'exercice de la profession dans nos milieux en juin et octobre 2019. Cette visite permet d'évaluer les divers aspects de la profession et de vérifier la qualité de l'exercice professionnel des membres de l'OIIAQ, en tenant compte de la philosophie et des politiques de gestion de soins de l'établissement (OIIAQ, 2018). Par la suite, un rapport relate les éléments observés. Dans un souci de qualité de l'exercice et d'amélioration continue, quatre fiches d'information intitulées « Je suis une infirmière auxiliaire et je m'assure de... » présentent les éléments positifs observés lors de la visite et le rappel des bonnes pratiques à adopter dans diverses situations.

Les éléments de compétences professionnelles évaluées se divisent en quatre champs de compétences.

 Communication

 Contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne

 Prestation de soins

 Développement professionnel

Le contenu de cette quatrième fiche est consacré au **rappel de bonnes pratiques en regard du circuit du médicament.**

Communication

S'assurer en tout temps que la FADM n'est pas laissée à la vue ou à la portée de personnes non concernées :

- Refermer le cartable de FADM lorsqu'il n'est pas consulté, et ce, même pendant la tournée de médicaments pour préserver les données confidentielles des usagers;
- Utiliser un objet pour repérer facilement la FADM en cours de consultation (par exemple : un signet de couleur plastifié, etc.);
- Conserver les dossiers et les FADM dans un endroit fermé pour assurer la confidentialité lorsque l'administration des médicaments est terminée.

Prestation de soins

S'assurer de toujours respecter les dates de péremption des médicaments notamment les gouttes ophtalmiques et l'insuline :

- Au moment de l'ouverture d'un contenant de gouttes ophtalmiques, d'une fiole ou d'un stylo d'insuline, inscrire la date limite d'utilisation sur l'étiquette **Jeter le : _____**. Cette étiquette est préalablement apposée par le département de pharmacie. La durée de stabilité du produit, une fois ouvert, est inscrite sur la FADM ou sur l'étiquette.

S'assurer de toujours observer la double vérification indépendante des médicaments :

- Connaître et respecter la procédure de gestion des médicaments d'alerte élevée en vigueur.

MERCI

 pour votre participation au succès de la visite professionnelle.

Poursuivons l'application des bonnes pratiques.

Sources :

Rapport de la visite de surveillance générale
CIUSSS de la Capitale-Nationale, OIIAQ, 10 au 14 juin 2019

Rapport de la visite de surveillance générale
CIUSSS de la Capitale-Nationale, OIIAQ, 22 au 25 octobre 2019

Avril 2021

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 